

Le « Conference Vetting System »

Le « Conference Vetting System » analyse la conformité des manifestations professionnelles internationales organisées par un tiers (conférence et formations) avec le Code Ethique de MedTech Europe. Il rend une décision obligatoire quant au bien fondé, pour des sociétés adhérentes, du soutien de ces manifestations par des subventions à caractère éducatif, des activités promotionnelles (ex.: stands) ou des symposiums satellites.

Plus d'informations sur le « Conference Vetting System » sur www.ethicalmedtech.eu.

Des règles plus strictes pour les subventions à caractère éducatif : que feront les entreprises à partir de 2017 ?

- 1) Les sociétés adhérentes devront rendre publique les subventions à caractère éducatif aux Organisations de Santé afin d'accroître la transparence sur les fonds alloués à la Formation Professionnelle Continue.
- 2) Les manifestations internationales soutenues par les sociétés adhérentes devront être approuvées par le « Conference Vetting System ».
- 3) Les sociétés adhérentes pourront fournir des subventions, dons, bourses d'étude ou de recherche uniquement aux Organisations de Santé et jamais aux Professionnels de Santé individuellement.
- 4) Les sociétés adhérentes pourront définir une ou plusieurs catégories de Professionnels de Santé pouvant bénéficier du soutien financier dans le cadre des subventions, mais elles ne peuvent pas désigner un Professionnel de Santé en particulier.
- 5) Les sociétés adhérentes continueront d'exiger la conclusion d'un contrat écrit avec les Organisations de Santé, précisant les conditions des subventions, dons, bourses d'étude et de recherche.
- 6) Les sociétés adhérentes devront disposer, en interne, d'un processus indépendant d'examen des demandes de subventions réalisé sur la base de critères objectifs

Notre engagement en faveur du soutien à la Formation Continue

Ce nouveau Code illustre la volonté claire de l'industrie de des technologies médicales de préserver et protéger nos relations avec les Professionnels de Santé grâce à l'adoption d'une autoréglementation claire et stricte.

Notre industrie reste pleinement engagée dans son soutien de formations médicales continues indépendantes. Nous renforçons cette indépendance grâce à l'intervention de tierces parties autonomes, lesquelles désigneront les Professionnels de Santé bénéficiaires du financement.

Pour plus d'informations sur le Code Ethique de MedTech Europe, nous vous invitons à visiter notre site internet www.medtecheurope.org ou à contacter l'Equipe Juridique et Compliance de MedTech Europe à l'adresse Ethics@medtecheurope.org.

A propos du MedTech Europe :

Le MedTech Europe est l'unique association européenne de l'industrie des technologies médicales, allant du diagnostic au traitement de maladies. MedTech Europe représente l'industrie du Diagnostic In Vitro ainsi que celle des dispositifs médicaux.

Le MedTech Europe promeut un environnement politique équilibré qui permette à l'industrie des technologies médicales de satisfaire les besoins et attentes croissants dans le domaine de la santé en Europe. Nous valorisons aussi notre industrie et l'importance des technologies médicales pour améliorer et sauver des vies, et contribuons au soutien de systèmes de santé plus durables.

www.medtecheurope.org



Soutien à la Formation
Professionnelle Continue et
relations avec les
Organisations de Santé

Code Ethique de MedTech
Europe

Un Code Éthique unique

- Le nouveau Code Éthique de MedTech Europe établit des règles strictes, claires et transparentes pour les relations de notre industrie avec les Professionnels de Santé et les Organisations de Santé, notamment dans le cadre de manifestations organisées par l'entreprise, de contrats de consultants, de projets de recherche et de soutiens financiers à la Formation Continue.
- Le nouveau Code est commun à toutes les entreprises de Dispositifs Médicaux et de Diagnostics in Vitro, sociétés adhérentes de Medtech Europe.

Notre nouveau Code en bref

Modèle de soutien financier pour les manifestations organisées par un tiers (congrès, conférences,...) :

- A partir du 1er janvier 2018 nos sociétés adhérentes ne pourront plus apporter de soutiens financiers aux Professionnels de Santé individuellement pour leur permettre d'assister à des événements organisés par des tiers. Cela sera possible par le biais de subventions aux Organisations de Santé.

Transparence des subventions :

- A partir du 1er janvier 2018, nos membres devront rendre publique l'attribution de subventions à caractère éducatif aux Organisations de Santé (ex : soutien à l'organisation de conférences, bourses d'étude, etc.)

Toute manifestation organisée ou soutenue financièrement par nos sociétés adhérents doivent respecter les mêmes critères :

- Par exemple, toute manifestation, peu importe si organisée par un tiers ou par une société adhérente, doit avoir lieu dans un lieu approprié, avec des frais d'hospitalité raisonnables, sans invités ni conjoints etc

Changements majeurs : de nouvelles façons de soutenir une formation scientifique continue et indépendante

En 2016

Soutien direct

Les sociétés choisissent individuellement les Professionnels de Santé et financent leur participation aux manifestations scientifiques organisées par des tiers.



Ce soutien financier couvre tout ou partie de leurs dépenses de voyage, d'hébergement et d'inscription à la manifestation.

Subventions

Les sociétés accordent des subventions Organisations de Santé (ex.: hôpitaux, sociétés savantes) couvrant la participation de catégories de Professionnels de Santé aux manifestations scientifiques organisées par des tiers.



L'organisme percevant la subvention est chargé de désigner les Professionnels de Santé bénéficiaires

A partir du 1er janvier 2017

Soutien direct



Autorisé

Subventions

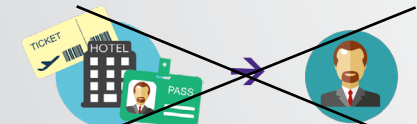


L'organisme percevant la subvention choisit les Professionnels de Santé bénéficiaires

Règles plus contraignantes

A partir du 1er janvier 2018

Soutien direct



Non autorisé

Subventions



L'organisme percevant la subvention choisit les Professionnels de Santé bénéficiaires

Règles plus contraignantes